

RAPPORT DU PREMIER MANDAT

LA PRÉSENCE PROBLÉMATIQUE DU CERF DE VIRGINIE DANS LE SECTEUR DE
FONTAINEBLEAU À BLAINVILLE



Marc-André Fortin

Président, GPF - Gestion de la faune

mfortin@gpf-faune.com

514-915-3610

www.gpf-faune.com

Préparé par GPF-Faune
13/06/2014

Table des Matières

TABLE DES MATIERES	II
TABLE DES FIGURES	III
ACTIVITÉ 1 : RENCONTRES AVEC LES INTERVENANTS MUNICIPAUX ET QUELQUES CITOYENS POUR CONNAITRE LES DÉMARCHES DÉJÀ ENTREPRISES	1
RENCONTRE DU 2 MAI 2014.....	1
RENCONTRE DU 14 MAI 2014.....	2
ACTIVITÉ 2 : VISITE SUR LE TERRAIN ET VÉRIFICATION DES DÉMARCHES ENTREPRISES PAR LES VILLES AVOISINANTES AINSI QUE LE TERRAIN DE GOLF	2
VILLES AVOISINANTES ET GOLF	2
VISITE SUR LES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE BLAINVILLE	3
PROACTIVITÉ DES CITOYENS ET RÉSULTATS.....	5
ACTIVITÉ 3 : RECHERCHES EXHAUSTIVES ET CUEILLETTE D’INFORMATIONS AUPRÈS DU MDDEFP	7
INFORMATIONS PROVENANT DES VILLES RÉFÉRÉES PAR LE MINISTÈRE AYANT EU DES PROBLÈMES AVEC LE CERF DE VIRGINIE .	7
INFORMATIONS PROVENANT DU MINISTÈRE	7
INFORMATIONS PROVENANT DE LA LITTÉRATURE.....	9
ACTIVITÉ 4 : PRÉSENTATION DU RAPPORT : ANALYSE ET RECOMMANDATIONS	12
ANALYSE	12
RECOMMANDATIONS.....	13
SUITE DU PROJET.....	13

Table des figures

FIGURE 1. CARTE DU SECTEUR DE FONTAINEBLEAU À BLAINVILLE SITUANT LES PROPRIÉTÉS VISITÉES LE 20 MAI 2014 EN ROUGE ET LES PROPRIÉTÉS AYANT RAPPORTÉES DES DOMMAGES EN JAUNE	3
FIGURE 2. (GAUCHE) PASSAGE DANS UNE HAIE DE CÈDRES, PERMETTANT AUX CERFS DE TRAVERSER LA CLÔTURE ARRIÈRE DU 107 BOULEVARD DES CHÂTEAUX	4
FIGURE 3. (DROITE) UN DES DEUX SENTIERS D'ARRIVÉE DES CERFS DERRIÈRE LE 13 RUE DE CÔME	4
FIGURE 4. (GAUCHE) BROUTAGE DE CÈDRES DEVANT LA MAISON DU 45 DE L'ERMITAGE	4
FIGURE 5. (DROITE) BROUTAGE DE CÈDRES, AUTANT À L'INTÉRIEUR DES CLÔTURES QU'À L'EXTÉRIEUR, AU 107 BOULEVARD DES CHÂTEAUX.....	4
FIGURE 6. (GAUCHE) EXCRÉMENTS DE CERF DE VIRGINIE	5
FIGURE 7. (DROITE) SENTIER DE CERFS TRAVERSANT LE BOULEVARD DES CHÂTEAUX ET PERMETTANT DE LIER LE MANOIR FONTAINEBLEAU À LA RUE D'ALMA.....	5
FIGURE 8. (GAUCHE) CÈDRES BROUTÉS, AU 48 DE CLERVAUX, MALGRÉ L'INSTALLATION DE FILETS EN PLASTIQUE	6
FIGURE 9. (DROITE) CÈDRES BROUTÉS AU TRAVERS DES MAILLES, AU 45 DE L'ERMITAGE, MALGRÉ L'INSTALLATION DE CLÔTURE À NEIGE EN PLASTIQUE.....	6
FIGURE 10. INSTALLATION D'UNE CLÔTURE EN PLASTIQUE D'ENVIRON 2.5M (8 PIEDS) DE HAUT, DERRIÈRE LA PROPRIÉTÉ DU 17 DE L'ALCAZAR, EMPÊCHANT L'ACCÈS AUX CERFS	6
FIGURE 11. CARTE INDIQUANT LES LIEUX DE RÉCOLTE (ÉTOILES) DE CERF DE VIRGINIE, DE 2009 À 2013, À BLAINVILLE.....	8
FIGURE 12. CARTE DU SECTEUR DE FONTAINEBLEAU À BLAINVILLE SITUANT LES DEUX DORTOIRS OBSERVÉS PAR LES CITOYENS EN HIVER 2013-2014 (ÉTOILES BLEUES) AINSI QUE LES PROPRIÉTÉS AYANT RELEVÉES DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES CERFS	12

Activité 1 : Rencontres avec les intervenants municipaux et quelques citoyens pour connaître les démarches déjà entreprises

Rencontre du 2 mai 2014

La rencontre a eu lieu le 2 mai 2014, à l'hôtel de ville de Blainville. Les intervenants présents sont les suivants :

- **Mme Mireille Simard**, Service des communications, Ville de Blainville
- **Mme Christine Ozell**, Travaux publics, Ville de Blainville
- **M.Éric Lépine**, Urbanisme et environnement, Ville de Blainville
- **M. François Garand**, Conseiller secteur de la Renaissance, Ville de Blainville

Ce qui a été retenu de la réunion du 2 mai 2014:

- Les cerfs ont été nourri par les résidents du Manoir Fontainebleau, et probablement par d'autres résidents du quartier;
- Les cerfs se déplacent de la forêt du Grand Coteau, derrière le Manoir Fontainebleau, traversent le boulevard, se dirigent le long de la rue Alma et près de la station de pompage;
- La majorité des plaignants parle des dommages causés à leurs haies de thuya (cèdres) ainsi qu'à certaines autres essences végétales;
- La ville de Blainville possède un règlement sur l'interdiction de nourrir les cerfs et la police a déjà débuté l'amendement des contrevenants;
- La ville de Blainville désire aller vers la responsabilisation des citoyens en leur fournissant des outils qui les aideront à réduire les dommages causés par les cerfs durant l'hiver;
- Un projet de corridor vert est en cours, en collaboration avec la firme Natur-Action, qui permettrait aux cerfs de circuler, sans danger, de part et d'autre du chemin Côte St-Louis;
- Pour obtenir plus d'informations sur les contacts utiles dans le secteur Côte St-Louis, nous n'avons qu'à communiquer avec M. Alain Portelance, conseiller de la ville de Blainville;
- Une rencontre avec les citoyens aura lieu à Fontainebleau le 14 mai 2014.

Rencontre du 14 mai 2014

La rencontre incluant les citoyens touchés a eu lieu le 14 mai 2014 dans le secteur même de Fontainebleau. Les intervenants de la ville sont :

- **Mme Mireille Simard**, Service des communications, Ville de Blainville
- **Mme Liza Poulin**, Conseillère secteur de Fontainebleau, Ville de Blainville
- **M. François Garand**, Conseiller secteur de la Renaissance, Ville de Blainville

Plusieurs citoyens étaient présents mais certains noms retenus pour une visite éventuelle de leur propriété sont :



Ce qui a été retenu de la réunion du 14 mai 2014 :

- Collaboration des citoyens pour la visite de leur terrain dans les jours suivants;
- Quelques-uns d'entre eux ont déjà tenté des mesures répressives dont l'application des répulsifs Plantskydd, Deer Away et Skoot, l'installation de barres de savon *Irish Spring* et l'installation de clôture de protection.

Activité 2 : Visite sur le terrain et vérification des démarches entreprises par les villes avoisinantes ainsi que le terrain de golf

Villes avoisinantes et golf

Suite à un entretien téléphonique avec le golf de Fontainebleau, aucun dommage n'a été relevé sur le terrain. Même situation pour la ville de Lorraine. Une seule plainte a été recueillie à la ville de Rosemère, sur la rue de Clervaux, concernant des dommages causés par les cerfs cet hiver (plainte provenant de [redacted]).

Les dommages observés sur des thuyas (cèdres), du genévrier et des érables se situaient autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de certains terrains, malgré la présence de clôtures. Le couvert de neige permettait aux cerfs de les traverser facilement. Ils s'aventuraient très près des résidences, autant dans la cour que devant les maisons. Les cerfs ont même établis un sentier traversant le boulevard des Châteaux, liant le Manoir Fontainebleau et la rue d'Alma. Des sentiers, du broutage et la présence d'excréments démontraient leur présence. Par contre, les cerfs ne semblaient pas s'approcher des sentiers où les résidents avec leurs chiens circulaient régulièrement.



Figure 2. (Gauche) Passage dans une haie de thuya (cèdres) permettant aux cerfs de traverser la clôture arrière du 107 boulevard des Châteaux

Figure 3. (Droite) Un des deux sentiers d'arrivée des cerfs derrière le 13 rue de Côte



Figure 4. (Gauche) Broutage de cèdres devant la maison du 45 de l'Ermitage

Figure 5. (Droite) Broutage de cèdres, autant à l'intérieur des clôtures qu'à l'extérieur, au 107 boulevard des Châteaux

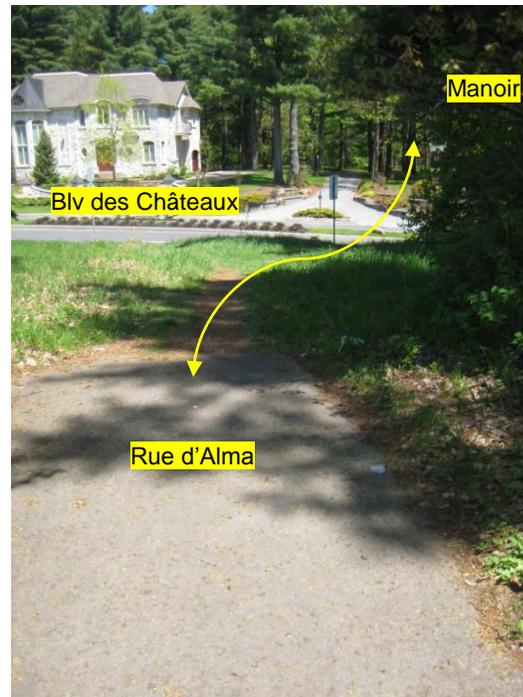


Figure 6. (Gauche) Excréments de Cerf de Virginie

Figure 7. (Droite) Sentier de cerfs traversant le boulevard des Châteaux et permettant de lier le Manoir Fontainebleau à la rue d'Alma

Proactivité des citoyens et résultats

Plusieurs citoyens ont été proactifs durant l'hiver et ont tenté de persuader les cerfs de brouter leurs cèdres en installant des clôtures ou des filets, en suspendant des barres de savon *Irish Spring* et en vaporisant leurs conifères de répulsifs.

Les cerfs réussissaient à déplacer certains filets et clôtures avec leur museau pour atteindre leur nourriture. La majorité des répulsifs, tel que le Plantskydd, doit être appliqué à l'automne, avant les dommages, et avant que le mercure baisse sinon le produit gèle et devient inefficace.

Des résultats positifs ont été relevés avec une combinaison de plusieurs méthodes (savon, répulsif Deer Away et clôture) et l'installation d'une clôture haute de 2.5m (8 pieds).



Figure 8. (Gauche) Cèdres broutés, au 48 de Clervaux, malgré l'installation de filets en plastique

Figure 9. (Droite) Cèdres broutés au travers des mailles, au 45 de l'Ermitage, malgré l'installation de clôture à neige en plastique



Figure 10. Installation d'une clôture en plastique d'environ 2.5m (8 pieds) de haut, derrière la propriété du 17 de l'Alcazar, empêchant l'accès aux cerfs

Activité 3 : Recherches exhaustives et cueillette d'informations auprès du MDDEFP

Informations provenant des villes référées par le ministère ayant eu des problèmes avec le Cerf de Virginie

Ville de Sherbrooke (communication téléphonique): Selon le ministère, la ville de Sherbrooke aurait eu des problèmes de cerfs et aurait entamé des démarches pour les contrôler. À la suite d'une entrevue téléphonique avec Pauline Langlois, de la ville de Sherbrooke, aucune plainte de citoyen n'a été relevée. Les seuls dommages causés par les cerfs ont été contrôlés par le déplacement de plates-bandes entretenues par les travaux publics.

Ville de Longueuil (communication téléphonique): Suite à une entrevue téléphonique avec M. Chastellas, de la ville de Longueuil, des démarches d'inventaire de la population de cerfs au parc Michel-Chartrand en hélicoptère ont déjà été entamées en collaboration avec le MDDEFP. Ils ont dénombré 50 individus/km², au lieu de 5 individus/km² pour une saine population. Les cerfs causaient régulièrement des accidents routiers. Des indications de ne pas nourrir les cerfs dans ce secteur ont été implantés. La ville est en attente d'une rencontre éventuelle pour la suite des démarches. Aucune proposition n'a été retenue officiellement pour l'instant.

Informations provenant du ministère

MDDEFP Rive-sud, M. Claude Sirois/Éric Jacquart :

- M. Jacquart est celui qui assiste aux rencontres concernant les problématiques de Cerfs de Virginie à Longueuil. Dans leur cas, la population, qui causait beaucoup d'accidents routiers, a amené la ville et le ministère à procéder à des méthodes d'exclusion mais aussi à un inventaire aérien. Toutes ces démarches serviront éventuellement à établir un plan de contrôle de la population. Ce qui n'est pas le cas de Blainville en ce moment;
- Ils ont référé M.Héneault pour ce qui aura trait aux nouvelles problématiques de cerfs à Blainville.

MDDEFP Rive-nord, M. Michel Héneault (communication téléphonique):

- A visité les lieux cet hiver et a pris des photos de la mangeoire au Manoir fontainebleau et des traces dans le secteur;
- Soutien la responsabilisation des citoyens et l'éducation du public sur la présence naturel des cerfs en région;

- Soutien le règlement de la ville de Blainville sur l'interdiction de nourrir les cerfs sous peine d'amende;

MDDEFP Rive-nord, M. Robert Lebrun (communication par courriels):

- Nous ne pouvons pas parler de ravage dans le cas de la présence de cerfs à Blainville puisqu'ils ont été attirés par la nourriture. Il s'agit plutôt d'une concentration artificielle;
- Avec nos hivers rigoureux, les cerfs se regroupent à un endroit où l'accès à la nourriture et à des sentiers est facile afin de dépenser le moins d'énergie possible;
- Une moyenne de 3 cerfs est récoltée par année dans la ville de Blainville selon les données de 2009 à 2013. Seulement 1 cerf a été victime d'un accident routier en 2012, tous les autres sont un résultat de la chasse;

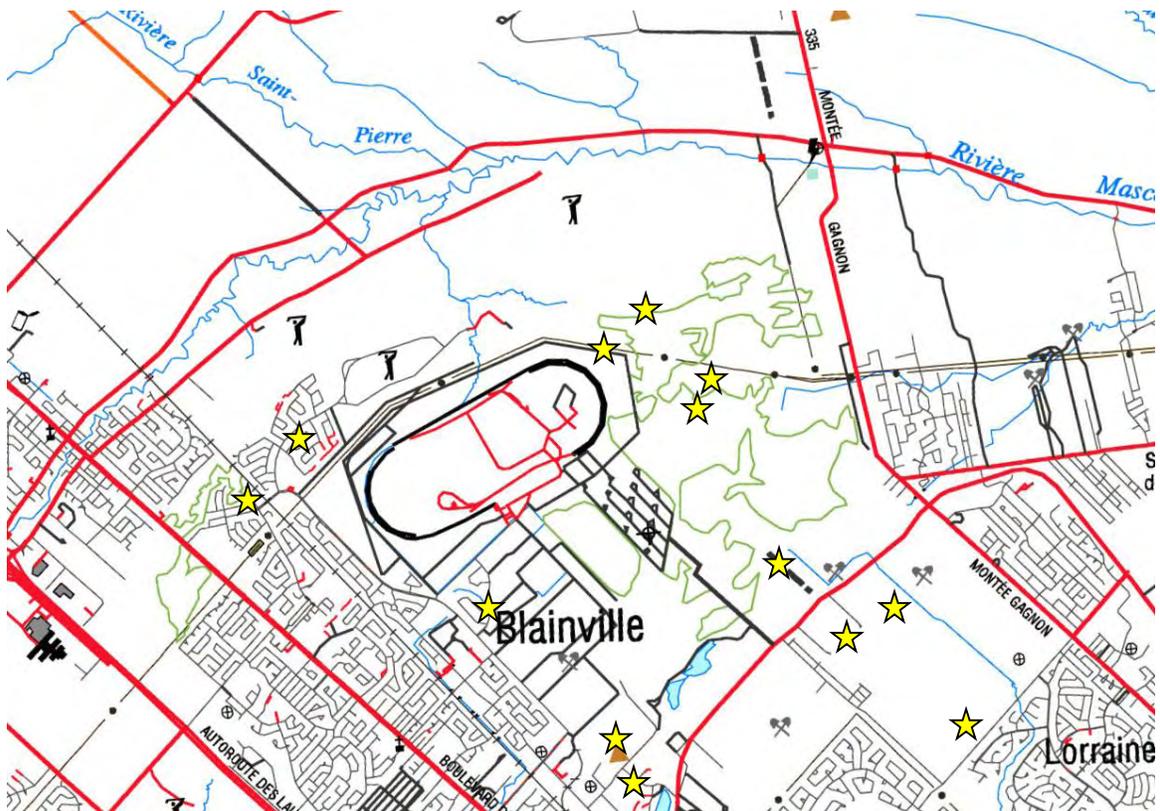


Figure 11. Carte indiquant les lieux de récolte (étoiles) de Cerf de Virginie, de 2009 à 2013, à Blainville

Informations provenant de la littérature

MDDEFP (HÉBERT, F., M. HÉNAULT, J. LAMOUREUX, M. BÉLANGER, M. VACHON et A. DUMONT (2013). *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie*, 4e édition, ministère des Ressources naturelles et ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 62 p.)

- Définition d'aire de confinement : superficie boisée d'au moins 2,5 km², où les cerfs de Virginie s'y regroupent pendant la période où l'épaisseur de la couche de neige dépasse 40 cm dans la partie de territoire située au sud du fleuve Saint-Laurent et à l'ouest de la rivière Chaudière, ou dépasse 50 cm ailleurs. C'est un lieu habité par les cerfs à l'état naturel;
- Définition de concentration artificielle : superficie boisée où les cerfs de Virginie ont été attirés par des activités humaines (ex. : nourrissage) et où ils se regroupent pendant la période hivernale;
- Toutes les ramilles de 0.5 à 2.5m du sol sont considérées accessibles aux cerfs durant la période hivernale;
- Voici les principales essences végétales ligneuses consommées par le Cerf de Virginie durant l'hiver au Québec: le Bouleau à papier (*Betula papyrifera*), Cerisier de Virginie (*Prunus virginiana*), Chèvrefeuille du Canada (*Lonicera canadensis*), Cornouiller spp. (*Cornus spp.*), Érable à épis (*Acer spicatum*), Érable à sucre (*Acer saccharum*), Érable de Pennsylvanie (*Acer pensylvanicum*), Érable rouge (*Acer rubrum*), Noisetier à long bec (*Corylus cornuta*), Sapin baumier (*Abies balsamea*), Saule spp. (*Salix spp.*), Thuya occidental (*Thuja occidentalis*).

MRN et Fondation de la Faune dans la région de la Chaudière-Appalaches
(fascicules 2 (https://www.mrn.gouv.qc.ca/Chaudiere-appalaches/pdf/Fascicule_2.pdf)
et 3 (https://www.mrn.gouv.qc.ca/Chaudiere-appalaches/pdf/Fascicule_3.pdf)):

Voici un résumé des méthodes mentionnées dans les fascicules, cités ci-haut.

Légende

PF (pression forte)
PM (pression modérée)
I (inefficace)
E (efficace)
EC (Efficace à court terme)
A (accoutumance)

Exclusion

- Clôture en treillis d'acier PF-E
- Clôture en treillis de plastique (protéger haies/arbres) PF-E
- Clôture en filet protecteur de nylon (protéger haies/arbres en hiver) PF-E
- Clôture électrique PF-E
- Essences horticoles (ex. : épinette, genévrier, légumineuses, ancolies, œillets d'Inde) PM-E
- Chasse (encadrée, sécuritaire et adéquate selon le cheptel) PF-E

Effaroucheurs

- Assiettes d'aluminium I-A
- Ballons I-A
- Gicleurs (avec détecteur de mouvement) I-A
- Ultrasons I-A
- Canons à gaz ou à air comprimé (agit sur 5-10 ha, plus efficace sur intervalles irréguliers et déplacé régulièrement) EC-A
- Projectiles effaroucheurs (plus efficace si le cerf est chassé à cet endroit, court terme) EC-A
- Sirènes et systèmes sonores électroniques I-A

Répulsifs commerciaux

- Deer OFF, Tree Gard deer repellent I
- Miller's hot sauce (~26\$/ha) I à 15%E
- Hinder Technical – sel d'ammonium (~74\$/ha) PM~43%E
- Deer Away – oeufs putrescents (~990\$/ha) PM~43 à 76%E
- Thiram (Wilson rabbit repellent, Gustafon 42-s, Skoot repellent, Magic circle rabbit repellent) I à ~43%E
- Plantskydd – sang séché E

Répulsifs artisanaux

- Créosote I
- Huile d'ail I
- Excréments d'oiseaux E
- Excréments et urine de prédateurs (loup, coyote, ours) E
- Eau savonneuse, savon, détergent domestique PM-E

Activité 4 : Présentation du rapport : analyse et recommandations

Analyse

Selon les informations recueillies auprès des citoyens, il est possible de déterminer brièvement les habitudes de déplacement qu'ont eues les cerfs en hiver 2013-2014. Voici une carte situant les deux dortoirs par des étoiles bleues avec une ligne de sentier probablement empruntée par les cerfs.

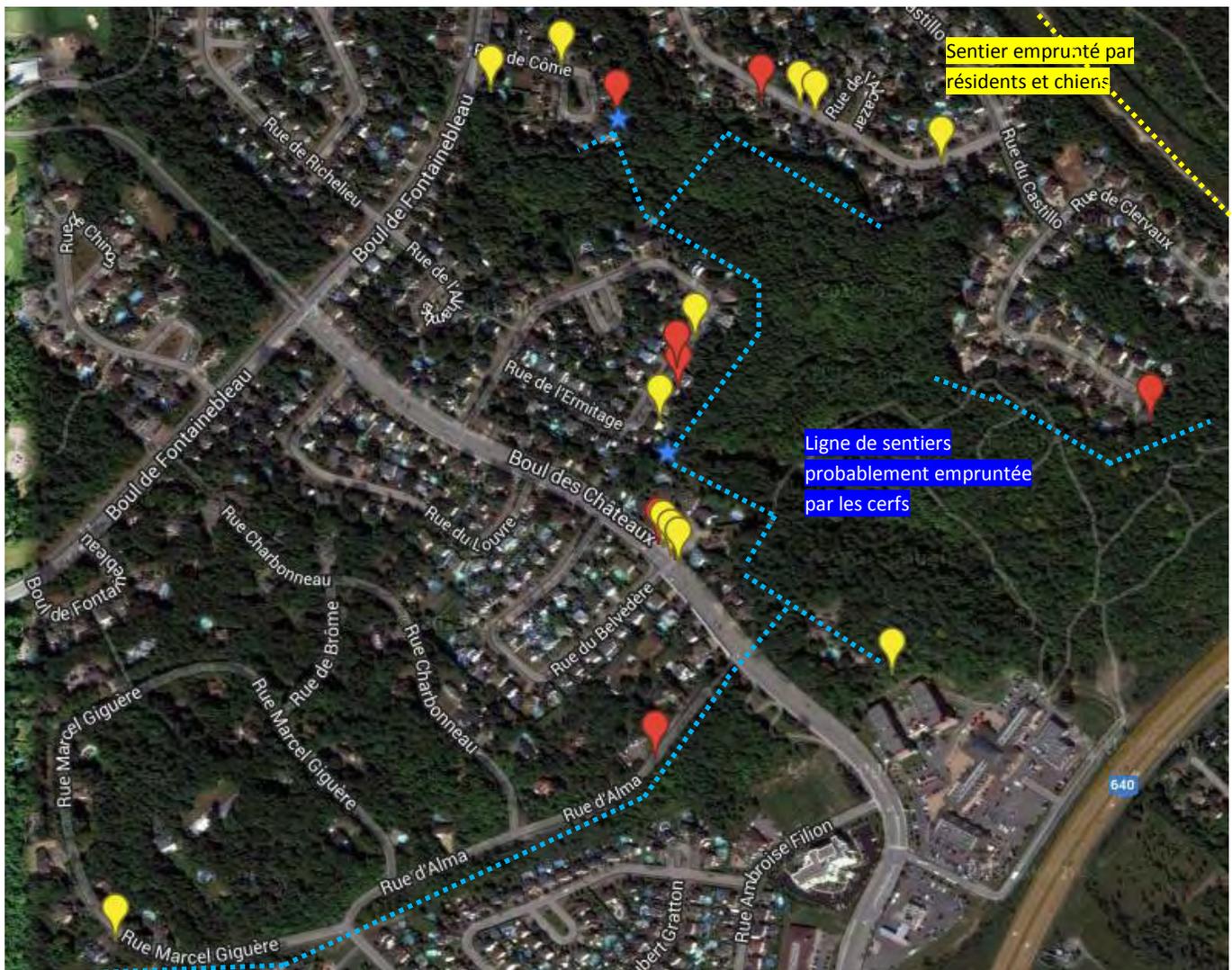


Figure 12. Carte du secteur de Fontainebleau à Blainville situant les deux dortoirs observés par les citoyens en hiver 2013-2014 (étoiles bleues) ainsi que les propriétés ayant relevées des dommages causés par les cerfs

Ayant eu la chance d'être nourri tout au long de l'hiver par les mangeoires installées au Manoir Fontainebleau et par la nourriture accessible sur les propriétés avoisinantes, les cerfs ont établi leur site de concentration artificielle hivernale (attirés par les activités humaines) dans le secteur de Fontainebleau. Ils se sont créés des sentiers reliant leurs dortoirs aux sites d'alimentation (propriétés et Manoir) de façon à dépenser le moins d'énergie possible durant les périodes difficiles de l'hiver. Les cerfs ne semblent pas avoir approché les sentiers de randonnée dans la forêt du Grand Coteau, où les gens circulaient en présence de leur chien.

En plus de trouver de la nourriture, les cerfs étaient protégés contre les prédateurs qui ne s'aventurent pas près des quartiers résidentiels. Lorsque le printemps est arrivé, les cerfs se sont dispersés et les dernières observations ont été rapportées au début avril. Cela démontre que le secteur de Fontainebleau est utilisé par les cerfs seulement à l'hiver.

Recommandations

Selon les mesures prises par certains citoyens, les clôtures qui ne recouvrent pas complètement les cèdres, les clôtures de moins de 2.5m (8 pieds), les clôtures avec de grosses mailles, l'application de répulsifs après que les cerfs aient déjà mangé le cèdre, l'application du Plantskydd en hiver et l'utilisation d'une seule mesure préventive n'ont pas eu de succès.

La combinaison de méthodes serait plus efficace. Afin de diminuer les dommages causés aux végétaux, plusieurs options sont disponibles pour les citoyens (voir pages 10 et 11 du présent rapport). Un guide, incluant les diverses méthodes répressives, pourraient être élaboré et distribué aux résidents de Blainville.

Il faut également s'assurer que les citoyens n'installent pas de mangeoires qui attirent les cerfs.

Suite du projet

Dans le but de poursuivre la cueillette d'information sur les activités du Cerf de Virginie dans la ville de Blainville, une évaluation de la population serait utile pour fournir des outils efficaces à long terme et pour vérifier s'il y a réellement une surpopulation de cerfs dans la région. Afin d'établir un inventaire de la présence de Cerf de Virginie dans le secteur Fontainebleau de Blainville à moindre coût, une fiche d'observation pourrait être complétée. Des notes devront être prises, tel que le nombre de cerfs rencontrés à un endroit précis en une durée de temps préétablie (ex. : durant une heure). Des patrouilles avec des chiens et l'épandage régulier d'urine de canidés devraient être entreprises tôt au début de l'hiver afin d'éloigner les cerfs de ce secteur.



Marc-André Fortin

Président, GPF - Gestion de la faune

mfortin@gpf-faune.com

514-915-3610

www.gpf-faune.com